

# Notice d'information

✚ Toutefois **n'oubliez pas** que votre intervention sera reportée si :

- Vous n'avez pas respecté les consignes de jeûne et d'arrêt du tabac,
- Vous n'arrivez pas à l'heure,
- Personne ne peut rester en votre compagnie la nuit suivante
- Aucun adulte responsable ne peut vous reconduire au domicile.

✚ **Après l'intervention :**

- Vous séjournerez en salle de réveil, avant de regagner l'espace de repos ou la chambre.
- Une collation vous sera proposée avant le départ.
- Vous pourrez regagner votre domicile après accord médical.
- **En cas de nécessité de soins**, ou pour votre sécurité, vous pourrez rester hospitalisé(e).

✚ **A votre départ, vous recevrez :**

- Des consignes de soins et des informations par un(e) infirmier(e),
- Des prescriptions de traitement,
- Un courrier à l'attention de votre médecin traitant ; selon le cas, ce courrier pourra être directement

**Merci de bien prendre connaissance des consignes générales post-opératoires remises lors de votre sortie**

✚ **Après votre sortie, vous devez pendant 24 heures :**

- Vous reposer
- Vous alimenter normalement, sans alcool
- **Sauf avis médical contraire, reprenez** votre traitement habituel
- Ne pas conduire de véhicule, ni utiliser d'appareils potentiellement dangereux, ne pas prendre de décision importante car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.

Date : ..... Signature du patient :

## CLINIQUE D'ANESTHESIE-REANIMATION HOPITAL JEANNE DE FLANDRE

### Informations sur l'anesthésie ambulatoire



## Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

# Notice d'information

Aujourd'hui, un grand nombre d'interventions chirurgicales peut être effectué **sous anesthésie ambulatoire**, permettant au patient de quitter l'hôpital quelques heures après son intervention.

Ce document a pour but de vous informer sur votre future hospitalisation ambulatoire. Vous devez donc le **lire attentivement et le signer**. Vous l'apporterez le jour de votre intervention.

## ✚ Conditions personnelles obligatoires :

- Avoir le téléphone,
- Etre reconduit à domicile par une personne accompagnante,
- Avoir moins d'une heure de voiture entre le domicile et l'hôpital ou un centre de recours identifié,
- Avoir un adulte présent pour la nuit qui suit l'intervention, pour assurer votre surveillance à domicile.

Nom de l'accompagnant : ..... Tél. de l'accompagnant : .....

## ✚ Consignes

Si une modification survenait dans votre état de santé après votre consultation d'anesthésie ou si des impératifs devaient vous amener à modifier la date de l'intervention, merci de prévenir le secrétariat de votre chirurgien.

## ✚ La veille de l'intervention :

- Si des médicaments ont été prescrits pour les suites opératoires, pensez à les acheter.
- Prendre un repas léger, sans alcool
- Arrêter le tabac,
- Sauf avis contraire de l'anesthésiste, poursuivez votre traitement habituel
- Suivez scrupuleusement les recommandations d'hygiène fournies

## ✚ Le matin de l'intervention :

- Vous devez être à jeun de tout aliment solide, bonbon, chewing-gum, tabac et alcool depuis 6 heures,
- Vous devez enlever le rouge à lèvres, le vernis, les piercings, et n'apporter ni bijou, ni objet de valeur,
- Prendre, avec un demi-verre d'eau, les médicaments autorisés par l'anesthésiste lors de votre consultation

## ✚ L'admission :

N'oubliez pas les éléments suivant :

- Carte vitale et mutuelle,
- Carte de groupe sanguin,
- Examens biologiques,
- Examens radiologiques,
- Traitement habituel,
- Matériel spécifique (orthopédique, orthèse,...)

✚ Vous devez **vous rendre directement** au centre **à l'heure précise** indiquée sur votre convocation.

- Un(e) infirmier(e) vous accueillera, vous indiquera le circuit de cette journée particulière, vérifiera que vous remplissez bien les conditions de l'hospitalisation,
- Vous passerez par une chambre avant d'entrer dans le bloc opératoire, prothèse dentaire, lentilles de contact ou lunettes seront enlevées,